



LOISIRS & CULTURE



Vive les vacances

Après une longue période de grisaille, l'été a pointé le bout de son nez et avec lui les vacances tant attendues.

La ville de Puiseaux vous souhaite donc de bonnes vacances avec une bonne dose de soleil, de famille, et de détente. Si vous passez vos vacances à Puiseaux, n'oubliez pas que vous pouvez profiter des services municipaux.

Profitez et reposez vous bien, parce qu'en septembre nous repartons sur les chapeaux de roues.

Il faudra être prêt dès le samedi 7 septembre, les associations vous donnent rendez-vous au centre socio-culturel pour leur forum. L'occasion de découvrir ou redécouvrir toutes les activités proposées à Puiseaux et ses alentours.

Ce même week-end, vous pourrez profiter de la fête foraine, et de la brocante du comité d'initiative et des fêtes. Et notez aussi dans vos agendas, la 9^{ème} édition de la Puiseautine le 15 septembre.

Bel été à l'heure olympique à tous.

INVITATION



Vous habitez Puiseaux depuis août 2023 ?

Faites-vous connaître auprès de la mairie jusqu'au 20 août pour participer au pot d'accueil des nouveaux arrivants

Accueil des nouveaux arrivants

Vous êtes nouveau puiseautin ou nouvelle puiseautine ? Vous êtes arrivés depuis août 2023 ou courant 2024 ? Dans ce cas, bienvenue ! La mairie de Puiseaux organise pour vous un pot d'accueil le samedi 7 septembre durant le traditionnel forum des associations.

Pour participer, c'est très simple, vous êtes invités à vous inscrire depuis la page d'accueil de notre site internet (www.ville-de-puiseaux.fr) ou directement en mairie jusqu'au 20 août.

C'est dans le hall d'entrée du gymnase (rue Nieder Roden) que se déroulera cet événement avec la présence des conseillers municipaux, des adjoints et de madame le Maire, autour d'un apéritif à partir de 11h30.

Nous comptons sur votre présence.

VITE LU

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PARA-TIR À L'ARC

Damien Fichten, Puiseautin depuis 10 ans, est archer à la Compagnie d'Arc de Fontainebleau-Avon. Le club organise le Championnat de France Para-Tir à l'Arc du 5 au 7 juillet. Bénévole depuis 12 ans dans son club et 7 ans au Comité Départemental Handisport de Seine-et-Marne, Damien sera présent samedi matin. Dimanche, les athlètes qualifiés pour les Jeux Paralympiques seront en compétition. Venez les encourager, l'accès aux tribunes est gratuit !

CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Ce mardi 28 mai s'est tenue la finale du concours d'éloquence «Haut les mots». Dix candidats venus des collèges de Puiseaux, Villemandeur et Château-Landon se sont succédés sur scène pour participer à un débat puis prononcer un discours. Le sujet était libre, et ce fut pour chacun l'occasion de mettre des mots sur leurs espoirs et leurs craintes, leurs colères et leurs joies, en abordant des thèmes aussi variés que l'alcoolisme ou l'intégration des personnes en situation de handicap.

Les prestations ont mis en avant l'éloquence des élèves qui, à force de gestes solennels et de silences graves, ont su capter l'attention et convaincre l'auditoire. Une belle démonstration de courage et de détermination.

LA PHARMACIE

En raison de la saison estivale, les horaires de la pharmacie changent temporairement à partir du samedi 8 juillet.

Du lundi au mercredi : 9h-12h / 14h-19h.

Le jeudi et vendredi : 9h-12h / 15h-19h.

Fermeture pour congés du lundi 12 août au dimanche 19 août.

LA POSTE

Le bureau de poste sera fermé du lundi 5 août au lundi 26 août.

LES SERVICES DE LA MAIRIE

La mairie et la bibliothèque municipale restent ouvertes tout l'été.

FÊTE NATIONALE



À l'occasion du 14 juillet, la mairie vous invite à la traditionnelle marche aux lampions, qui débutera à 22h30 devant la mairie. Cette marche sera suivie par un feu d'artifice à 23h au parc Louise Dumesnil. Enfin, la soirée se clôturera avec un bal populaire sous la halle.

Le repas «moules-frites» organisé par le comité d'initiative et des fêtes est annulé, pour manque d'effectif.

Ne manquez pas ces moments de convivialité, et de fête !

ENVIRONNEMENT



TRI DES BIODÉCHETS

Composteurs

Par le tri des biodéchets, la distribution de composteurs gratuits a commencé.

La loi AGECL (Anti-Gaspillage Economie Circulaire) oblige les collectivités à apporter des solutions aux habitants pour le tri à la source des biodéchets.

Les biodéchets sont constitués pour l'essentiel d'épluchures, de restes de cuisine et de restes de repas (sauf ails, oignons, restes de viande et produits laitiers).

Le SITOMAP, structure responsable de la collecte et du traitement des ordures ménagères pour Puisseaux, a choisi de privilégier le compostage individuel en distribuant gratuitement à ceux qui le souhaitent un composteur. Pour les habitations collectives ou pour ceux qui n'ont pas de jardin, un composteur partagé peut être envisagé. Les communes sont sollicitées à ce sujet.

Afin de répondre à l'échéance de 2024, le SITOMAP a passé un marché public de fournitures en 2023 qui a pris du retard et n'aboutit que maintenant. Aussi, les commandes et donc les livraisons de composteurs vont devoir s'échelonner sur 2024 et plus.

Depuis mai 2023, via un questionnaire, les habitants peuvent s'inscrire auprès du SITOMAP pour demander un composteur. À ce jour, 3 600 demandes ont été formulées. Le SITOMAP dispose aujourd'hui d'environ 600 composteurs. Les 600 premiers demandeurs sont actuellement contactés pour assister à des réunions à l'issue desquelles le composteur est remis. Le référent biodéchets au SITOMAP présente aux participants en quoi consiste le compostage et répond aux différentes questions.

Environ 15% de la population du territoire composte déjà.

Un des enjeux majeurs du compostage est de réduire les ordures ménagères.

On estime la part des biodéchets dans le bac noir à environ à 30%.

Ensemble, poursuivons nos efforts pour la planète !

Vous pouvez contacter le SITOMAP au 02.38.32.76.20 ou lui adresser un mail au sitomap@sitomap.fr.

REGLES DE VIE



Bien vivre ensemble

Tout le monde souhaite vivre en paix, être au calme chez soi... Mais tout le monde a des voisins qui passent la tondeuse, utilisent une tronçonneuse, ont un chien, organisent une «petite» fête... Comment faire cohabiter tout cela ? : en respectant les règles de vie commune.

Ces dernières sont instituées dans un cadre légal et sont précisées par les collectivités. Madame le Maire a pris un arrêté en 2020 afin de «préserver la tranquillité et la santé publique» à PUISEAUX. Ainsi, «tout bruit gênant par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit» (extrait de l'article 1 de l'arrêté 68/2020).

Concernant les travaux de bricolage, de rénovation ou de jardinage, ceux-ci ne peuvent être effectués que :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les activités professionnelles, qu'elles soient agricoles, industrielles, artisanales, commerciales ou touristiques, sont également concernées, même si la loi n°2024-346 du 15 avril 2024 indique que la responsabilité du fauteur de trouble n'est pas engagée si l'activité :
- est antérieure à l'installation de la personne se plaignant du trouble anormal,
- respecte la législation,
- se poursuit dans les mêmes conditions ou que les conditions nouvelles ne sont pas à l'origine du trouble anormal du voisinage.

Une exception est faite pour les activités agricoles où la responsabilité de l'agriculteur ne pourra être recherchée pour trouble anormal de voisinage, même s'il en modifie les conditions d'exercice.

Comment agir pour faire cesser le trouble ? Vous pouvez déposer une plainte auprès des services de la gendarmerie. Mais il est plus simple d'essayer de dialoguer avec votre voisin et que chacun fasse preuve d'humanité ? Et si aucune solution n'est trouvée, une permanence d'un conciliateur de justice se tient régulièrement en mairie.

PAROLE À

Le mot de l'opposition



Depuis décembre 2023, vous avez été et vous êtes nombreux à consulter notre page Facebook. Nos publications sont le reflet de ce qui se passe sur votre commune et de ce qui ne s'y passe pas....

Venez découvrir si ce n'est déjà fait nos récentes publications :

- Quand 2+2 font 5...
- La division des pains...
- Le budget 2024...
- Qui sommes-nous ?...
- Le sort des finances...
- La discrimination institutionnelle...
- Une commune qui ne manque pas d'air...
- Quand le ridicule ne tue pas...
- Deux commerçants quittent Puisseaux...
- Les finances selon Puisseaux à Venir...
- Une liste aux prochaines élections municipales...
- La vision des investissements...
- Les rues de Puisseaux...
- ... et autres sujets...

Retrouvez-nous sur Facebook à la page «Puisseaux à Venir» et suivez nos publications régulières.

Philippe BURLERAUX

Conseiller municipal



Philippe VOLKRINGER

Conseiller municipal

ETAT CIVIL

PACS

Félicitations à :

■ Gabrielle BANSARD & Vincent GUÉRIN

DÉCÈS

Elles nous ont quittés en juin :

- Monique PARIS née SAGOT (91 ans)
- Paulette PHILIPPEAU née JAIRE (86 ans)
- Arlette MIALOU (89 ans)

Prochain numéro en SEPTEMBRE

PUISEAUT'1FO

Juillet 2024 – Année 3 - N°44

Impression : ARTNEO – Le Malesherbois (45)

Tirage : 1000 exemplaires

Nous contacter : communication@mairie-puisseaux.fr

Le Puisseaut'1fo est téléchargeable sur le site de la ville :

www.ville-de-puisseaux.fr et disponible en mairie en version papier.

#Restezconnecté



Facebook

Rejoignez-nous sur la page Facebook @VilleDePuisseaux et suivez notre actualité.



Instagram

Sur @ville_de_puisseaux, retrouvez les stories et les belles images de Puisseaux.



Ville-de-puisseaux.fr

Retrouvez les informations, l'actualité, l'agenda sur notre site officiel.